

CAHIER DES CHARGES

Vivez fermier

Bienvenue à la ferme





Le cahier des charges Vivez fermier regroupe un ensemble d'activités d'accueil à la ferme. Ces activités permettent au visiteur de découvrir l'univers d'un ou d'une agricultrice dans un cadre agréable et une atmosphère accueillante, propices aux échanges avec l'hôte des lieux.

DORMIR A LA FERME

Les activités "Dormir" sont des activités d'hébergement qui permettent au public de séjourner pour une ou plusieurs nuits sur l'exploitation agricole de l'adhérent ou à proximité de celle-ci. Les nuitées peuvent être proposées dans tous types d'hébergements (p.ex. Gîte et meublé, Chambre d'hôtes, Camping, hébergement insolite, Accueil de camping-cars, vacances d'enfants à la ferme,...).

L'adhérent Bienvenue à la ferme, en proposant une visite de sa ferme, et en favorisant l'échange avec son visiteur, facilite son immersion dans l'univers de la ferme.

SE RESTAURER A LA FERME

Les activités "Se restaurer" permettent au public de déguster un repas ou une collation composés de produits de la ferme, de produits faits maison, de produits régionaux, de produits du terroir et de produits de producteurs locaux adhérant au réseau Bienvenue à la ferme. Les prestations proposées sont des repas servis à table (dans le cas d'une Ferme auberge ou d'une table d'hôte proposée en complément d'une Chambre d'hôtes), de la petite restauration proposée au sein d'une visite de ferme ou encore d'une activité traiteur. L'adhérent Bienvenue à la ferme, par l'information qu'il procure sur les produits au cœur de son offre, contribue à familiariser le visiteur avec l'activité agricole.

DECOUVRIR ET S'AMUSER A LA FERME

Les activités "Découvrir et s'amuser" permettent au public de découvrir l'activité agricole de l'adhérent. Elles favorisent la transmission d'informations relatives à la ferme et au métier d'agriculteur par des moyens adaptés (p.ex. Visites, activités ludiques, parcours libres, supports de présentation, ...). Ces activités définies clairement en amont par l'adhérent, s'effectuent de manière conviviale avec un effectif de visiteur adapté.

Les fermes pédagogiques sont traitées dans un cahier des charges dédié.



CRITERES D'ADHESION GENERAUX POUR TOUTES LES ACTIVITES VIVEZ FERMIER

LE STATUT DE L'ADHERENT VIVEZ FERMIER

L'adhérent est l'agriculteur/agricultrice qui cotise à la MSA et est couvert par l'Amexa
L'activité Vivez fermier est conduite par lui/elle-même ou son conjoint,
un membre de sa famille ou une personne ayant un lien avec l'exploitation

L'adhérent peut être un(e) agriculteur/agricultrice à la retraite, dès lors qu'il justifie de 5 ans d'ancienneté dans le réseau Bienvenue à la ferme. Son adhésion est limitée à 5 ans à compter de la date de cessation de son activité d'agriculteur, dans la perspective de garantir la qualité de l'offre**.

L'adhérent peut être un lycéen agricole.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE LA CLIENTELE

- La signalisation en vigueur pour accéder à la ferme, autorisée par la réglementation, est efficace, propre et en bon état, l'accès à la ferme est facilité par la signalisation.
- Le parking est adapté à l'usage, facilement accessible et si possible avec un accès éclairé
- Les horaires, périodes d'ouverture et tarifs sont affichés clairement à l'extérieur sur le lieu d'accueil
(non concerné pour les gîtes)
- Dès sa réception, le panneau d'agrément Bienvenue à la ferme est apposé à l'entrée de la ferme / sur le lieu d'accueil
- Le lieu de la prestation/d'accueil est adapté aux conditions climatiques
- Le cadre extérieur et intérieur est accueillant, propre et soigné
- L'accueil est de qualité, convivial, chaleureux et personnalisé
- L'adhérent* est activement présent et joignable sur place avec la mise à disposition d'un numéro de téléphone
- L'adhérent* prolonge l'expérience du visiteur à la ferme en restant à son écoute et en entretenant un lien avec lui après son départ

L'AFFICHAGE ET LA COMMUNICATION

- Le nom et le numéro de téléphone de la personne référente de l'activité figurent sur les supports de communication de la ferme.
- La marque Bienvenue à la ferme est valorisée sur les supports de communication de la ferme.

LE CONTACT AVEC LA FERME

- L'adhérent* propose à ses visiteurs une visite de sa ferme avec présentation orale de l'activité et de la production agricole
- La ferme agréée met en contact les visiteurs avec une activité de production agricole
- La/les prestation(s) Vivez fermier se trouve(nt) sur l'exploitation ou à proximité sous réserve que la visite de ferme demeure possible et qu'un lien soit matérialisé avec la ferme (photos, dégustation, etc.)

L'ENGAGEMENT DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

- L'adhérent* est soucieux de mener des actions prenant en compte les aspects environnementaux et sociaux dans son/ses activité(s) Vivez fermier et/ou dans le mode d'agriculture qu'il pratique

* ou son conjoint / un membre de sa famille / une personne désignée ayant un lien avec la ferme ** Cette durée peut être étendue si l'adhérent est toujours en mesure de proposer une offre de qualité et si un lien avec une activité agricole continue à exister.



CRITERES OBLIGATOIRES SPECIFIQUES A CERTAINES ACTIVITES

"SE RESTAURER"

- L'adhérent*, dans les repas, dégustations, goûters, casse-croûtes, pique-niques et boissons qu'il propose, met en valeur les produits de la ferme, des produits de producteurs locaux adhérant au réseau Bienvenue à la ferme, des produits régionaux, des produits du terroir et des produits faits maison.
- Les activités de goûter, casse-croûte et sac pique-nique sont obligatoirement adossées à une autre activité Vivez fermier ou Mangez fermier (produits de la ferme).
- Il est rappelé que l'activité des Fermes Auberges est encadrée par une réglementation stricte relative à l'origine des ingrédients principaux. A savoir, les produits entrant dans la composition des menus doivent provenir majoritairement de l'exploitation agricole support.
Ce calcul du taux d'auto-provisionnement est disponible en annexe 1 du présent cahier des charges.
- Si l'accueil se fait sur réservation, cela est précisé sur tous les documents d'information, de promotion, les panneaux de signalisation et à l'entrée de l'exploitation
- S'il existe un service de restauration et qu'il se fait à une table unique, cela est porté à la connaissance du visiteur
- La composition des menus et/ou de la collation proposés, les ingrédients et l'origine des ingrédients principaux sont portés à la connaissance des visiteurs

"DORMIR"

- Les hébergements (gîte, chambre d'hôte, hébergement insolite, ...) proposés par l'adhérent* permettent d'accueillir dans les bonnes conditions : les locaux (chambres, sanitaires) proposés dans le cadre de l'offre sont propres et en bon état. Un entretien régulier est pratiqué par l'adhérent.
- L'adhérent peut, s'il le souhaite, faire labelliser la qualité technique de son offre d'hébergement par un label tiers (Gîtes de France, Clé Vacances) ou un classement meublé du tourisme en plus de son adhésion à Bienvenue à la ferme.

"DECOUVRIR ET S'AMUSER"

- L'offre que l'adhérent propose pour faire découvrir la ferme et son environnement est réfléchi et structurée et s'appuie si possible sur des supports de présentation
- L'adhérent*, pour faciliter le contact et l'échange avec ses visiteurs adapte leur nombre en fonction de ses possibilités pour garantir la qualité de l'expérience.
- L'adhérent* met à la disposition de ses visiteurs un bloc sanitaire et un point d'eau potable.
- L'adhérent proposant des activités liées à la pratique équine (Ferme équestre, balades, ...) fait naître et/ou élève des équidés sur sa ferme. Il est en mesure d'expliquer le cycle biologique des équidés à ses visiteurs.

* ou son conjoint / un membre de sa famille / une personne désignée ayant un lien avec la ferme



AGRÉMENT ET SUIVI

Se reporter à l'annexe « Agrément, suivi, départ et exclusion »

MODALITES D'APPLICATION

Le présent cahier des charges entre en vigueur à compter du 01/07/2018.

ENGAGEMENT

M., Mme, Mlle. :

déclare avoir pris connaissance de la charte éthique Bienvenue à la ferme, du présent cahier des charges "Vivez fermier – Bienvenue à la ferme", de l'annexe « Agrément, suivi, départ et exclusion » et en agréer librement les termes.

La signature du cahier des charges vaut engagement d'adhésion au réseau "Bienvenue à la ferme" et notamment l'obligation de respecter les règlements, d'être en conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur, de suivre les formations obligatoires et souscrire une assurance correspondant à son ou ses activité(s) Vivez fermier, d'informer son relais de tout changement, et de verser les cotisations annuelles définies par le relais Bienvenue à la ferme.

Les adhérents restent seuls responsables envers les consommateurs et les administrations concernées.
La responsabilité du réseau ne saurait être en aucun cas être recherchée.

En cas de retrait d'agrément, le présent engagement sera considéré comme nul.

Fait, en deux exemplaires,

à le

Signature et cachet
du Président du relais "Bienvenue à la ferme",
Président de la commission d'agrément

Signature de l'agriculteur
(précédée de la mention
manuscrite "lu et approuvé")

NB. : Deux exemplaires du cahier des charges seront signés :
Un exemplaire est conservé par l'adhérent
Un exemplaire est conservé par le relais départemental/régional "Bienvenue à la ferme"